



**MONTMORENCY**



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

Liberté - Egalité - Fraternité

-----

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

PR

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 0069.2023  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

**7 RUE DES HARAS**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de la société SECOTRANS située 69 rue des Grands Champs 75020 PARIS,

CONSIDERANT que le déménagement réalisé 7 rue des Haras 95160 MONTMORENCY nécessite que des dispositions soient prises pour réglementer le stationnement et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T É**

***Le jeudi 2 mars 2023***

**7 RUE DES HARAS**

**ARTICLE 1 -**

Le stationnement sera autorisé sur au droit du numéro 7 rue des Haras pour le camion de déménagement.

**ARTICLE 2 -**

Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé.

**ARTICLE 3 -**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, au jour et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**ARTICLE 4 -**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par la société SECOTRANS située 69 rue des Grands Champs 75020 PARIS.

**ARTICLE 5** -

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
Mme. la Cheffe du Centre de Secours,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le



**Stephane PEGARD**

Adjoint au Maire

Délégué à l'urbanisme et au cadre de vie



MONTMORENCY

Demande d'arrêté de police d'occupation du domaine public

Minimum 10 Jours avant le traitement de l'arrêté

Avec droits de perception pris par déclaration N° 12,17,187

code de la route L411-1 à L411-7

code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6,1

1) LE DEMANDEUR	Particulier <input type="checkbox"/>	Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------	--------------------------------------	--

Nom : SECOTRANS Prénom

Adresse Numéro : 69 Rue des Grands Champs Nom de la voie

Code Postal : 75020 PARIS Pays

Téléphone : 01 42 43 17 46 Fax :

Courriel : contact@secotrans.fr @

SIRET: 41091703300046

2) LE BENEFICIAIRE SI DIFFERENT DU DEMANDEUR
--

Nom : Prénom

Adresse Numéro : Nom de la voie

Code Postal : Pays

Téléphone : Fax :

Courriel : @

* FACTURE REGLEE PAR	le demandeur <input checked="" type="checkbox"/>	le bénéficiaire <input type="checkbox"/>
----------------------	--	--

Pose d'une BENNE (somme à payer)	Tarifs 2019 : 0,82 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 70.10 €
----------------------------------	---

Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jour calendaire)

Longueur de la benne Mètre(s) Largeur de la benne Mètre(s)

Description des travaux

Pose d'un ECHAFAUDAGE (somme à payer)	Tarifs 2019 : 0,82 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 70.10 €
---------------------------------------	---

Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jour calendaire) Jour (s)

Longueur de l'échafaudage Mètre(s) Largeur de l'échafaudage Mètre(s)

Numéro de dossier déclaration préalable

Description des travaux :

Sécurité Filet  Ballsage  Eclairage

Traversée Piétons : Passage sous l'échafaudage  Traversée de chaussée

Stockage matériel : Sur domaine public  Sur domaine privé

DEMENAGEMENT (Somme à payer)	Autorisation Tarifs 2019 : 0,82 €/par jour et par m² avec un minimum de perception qui s'élève à 70.10 € et Réserve (*) Tarifs 2019 : 48€26 + 4€93 par barrière
------------------------------	---

Date prévue de début du déménagement : le 02/03/2023 Durée des travaux (en jour calendaire) 1 Jour (s)

Stationnement : 7 Rue des Hautes Autorisation  (\*) Réserve

2 camions déménagement - 3 TS

4 Nombre de place(s) à réserver (\*) 1 barrière pour 5 mètres linéaire

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à Paris Le 13/02/2023

Nom : Bonna Prénom : Pat

SECOTRANS  
69 Rue des Grands Champs  
75020 Paris

\* Très important de Renseigner la partie <<facture réglée par>> TEL : 01 42 43 17 46 / 01 44 64 96 01

\* L'arrêté doit être affiché 7 jours avant par <<le demandeur>> N° Siret : 410 917 033 000 46

N° TVA : FR 33 410 917 033